

REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Thann

MAIRIE DE  
**STORCKENSOHN**

**ARRETE DU MAIRE  
PORTANT AUTORISATION POUR DES TRAVAUX ENGENDRANT  
UNE GENE SUR LA VOIE PUBLIQUE  
Rue du Calvaire au niveau du n° 2**

Le Maire de la Commune de Storckensohn

- VU l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 modifiée relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°5883 du 9 janvier 1967 portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Considérant la demande du 11 août 2023 de l'entreprise FRED-SERVICES portant sur la mise en place d'une benne au croisement des Rue du Calvaire et Rue du Gazon Vert, côté gauche en montant le long de la montagne, en venant du bas du village (voir plan ci-joint).

**ARRETE**

**Article 1**

La Société FRED-SERVICES est autorisée à stationner une benne pour effectuer des travaux pour l'immeuble situé au 2 rue du Calvaire à Storckensohn. Aucun dépôt de déchets ne sera toléré sur la chaussée.

**Article 2**

Les travaux seront réalisés semaine 38 (soit du 18.09 au 22.09 2023).

**Article 3**

Les travaux seront effectués de jour de 8h à 12h et de 14h à 18h, les jours ouvrables. Des panneaux de signalisation réglementaires devront être mis par le pétitionnaire sur le chantier, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La chaussée devra être nettoyée après les travaux.

REÇU LE

13 SEP. 2023

Remplace et annule

l'arrêté du 11 août 2023

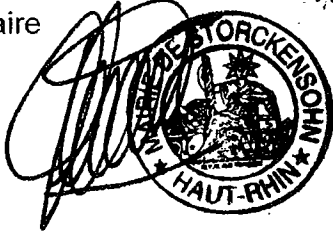
SOUS-PREFECTURE DE  
THANN-GUEBWILLER

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

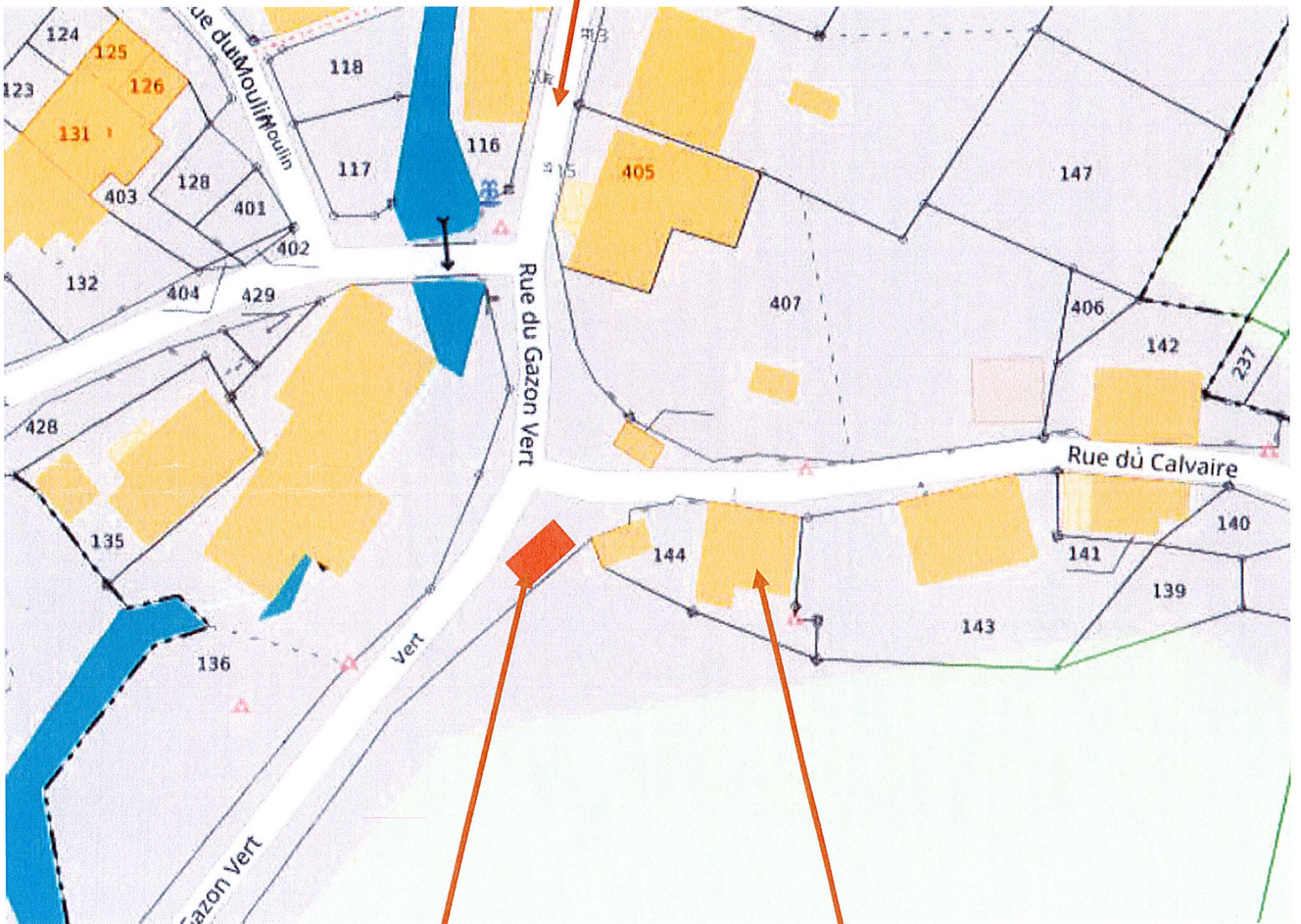
- Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fellingring,
- Monsieur le Chef du Centre SIVU du Chauvelin,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services de Secours et d'Incendie,
- l'entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- archives.

Fait à Storckensohn, le 12 SEP. 2023  
Le Maire



Jacques KARCHER

Rue de la  
Mairie



Emplacement  
de la benne

Maison au 2 rue  
du Calvaire